

Suite aux études préliminaires le conseil communautaire de Marseille Provence Métropole a délibéré le 1er octobre 2010 afin de lancer la concertation préalable à la création de la ligne de BHNS.

L'objectif de la concertation

La concertation préalable conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, a pour objectif de présenter au public le projet de la Communauté Urbaine en cours de réflexion, de recueillir les avis des usagers, riverains et de toute personne concernée.

Comment s'exprimer ?

Du 25 novembre au 23 décembre 2010, un vaste dispositif d'information et de concertation sera mis en oeuvre pour permettre aux habitants de l'agglomération de s'exprimer sur l'opportunité et les grandes caractéristiques du projet, qui constitue un enjeu majeur pour la qualité de vie et l'attractivité de l'agglomération marseillaise.

Dates des réunions publiques :

- ✓ **le mercredi 24 novembre 2010, à 17h30**, à l'Ecole de la deuxième chance située au 360, Chemin de la Madrague Ville / 12 Place des Abattoirs 13015 Marseille (pour les résidents des quartiers de Oddo à Ledru-Rollin)
- ✓ **le mercredi 1er décembre 2010, à 17h30**, au Lycée Saint Exupéry situé au 529, Chemin de la Madrague Ville 13015 Marseille (pour les résidents des quartiers de Saint Louis jusqu'au village de La Viste)
- ✓ **le mercredi 8 décembre 2010, à 17h30**, à l'Astronef Centre Hospitalier Edouard Toulouse situé au 118, Chemin de Mimet 13015 Marseille (pour les résidents des quartiers de la Viste jusqu'au Vallon des Tuves)

LIGNE DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE

entre le métro Bougainville et le Vallon des Tuves à Saint Antoine
Marseille 15^e et 16^e

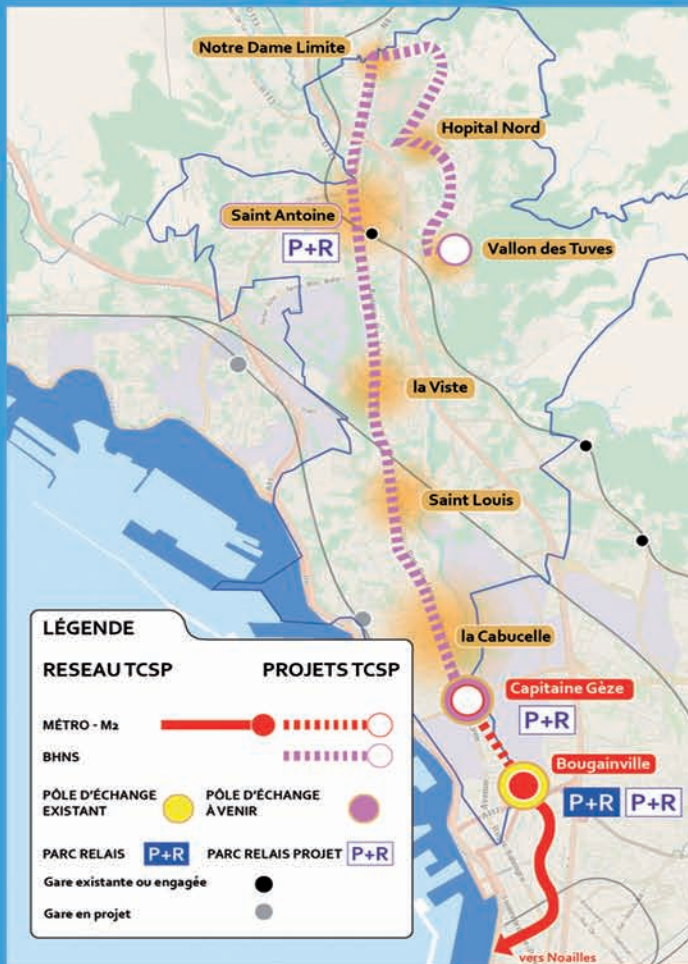


Présentation du site

La ligne 26, entre la station de métro Bougainville et le Vallon des Tuves à Saint Antoine, constitue la 2ème ligne de transports en commun de Marseille en terme de fréquentation avec plus de 2 millions de voyageurs par an.

Son itinéraire constitué en grande partie par l'ex-RN8 supporte plusieurs fonctions :

- ✓ le trafic de transit,
- ✓ le trafic de liaison et d'échanges entre différents quartiers,
- ✓ le trafic de desserte riveraine.



Qu'est ce qu'un BHNS ?

Il s'agit d'un nouveau système de transport en commun intermédiaire entre le tramway et le bus.



Le haut niveau de service se caractérise par un niveau de performance élevé répondant à des enjeux d'organisation et de gestion des déplacements durables :

- ✓ Limiter l'usage de la voiture en favorisant le report vers les modes alternatifs,
- ✓ Accroître la satisfaction des usagers en apportant un niveau de service supérieur aux lignes de bus classiques.

✓ Concrètement, il se caractérise par :

- Une fréquence élevée (entre 5 et 8 min en heure de pointe),
- Une régularité et une ponctualité renforcées,
- Des plages horaires étendues,
- Des temps de parcours optimisés,
- Une information aux stations et dans les bus (temps d'attente, événements sur la ligne).



Des bus bien identifiés et confortables
(grande capacité, accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, 4 portes en ouverture, climatisation)

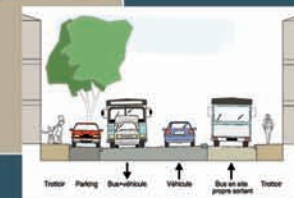
Une image moderne et performante
(matériels roulants, équipement des stations)

Parti d'aménagement

Par la réalisation de site propre (couloirs où seul circule le bus), le BHNS utilise majoritairement des espaces qui lui sont dédiés.

Lorsque les emprises disponibles ne permettent pas la création de site propre, les voiries sont requalifiées et le BHNS circule avec les autres véhicules, tout en bénéficiant d'aménagements à l'approche des carrefours, le rendant prioritaire.

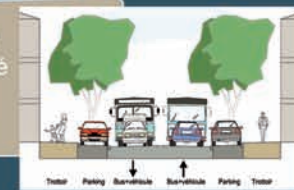
Site propre latéral



Site propre axial



Site mixte avec priorité Bus aux carrefours



Le renforcement de la ligne est obtenu grâce aux aménagements et aux équipements mis en œuvre ...

- ✓ réalisation de sites propres où seul le bus circule,
- ✓ mise en place d'un système de priorité pour le BHNS à chaque carrefour (gestion spécifique des feux tricolores, couloirs d'approche)
- ✓ mise en accessibilité des quais des stations.

... mais aussi par une réorganisation et une requalification des espaces urbains le long du tracé :

- ✓ réorganisation du stationnement,
- ✓ réalisation de cheminements piétons confortables,
- ✓ mise en place d'un nouveau mobilier urbain,
- ✓ plantation d'arbres d'alignement.